



## **COMPTE-RENDU DE LA REUNION D'INFORMATION**

### **« PROJET DE CONTRAT DE CANAL SUR LA SEILLE NAVIGABLE »**

**21 JANVIER 2015 – 14h00**

Etaient présents : M. Anthony VADOT (Président du Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne), M. Frédéric BOUCHET (Maire de Louhans-Châteaurenaud et Président de l'Office de Tourisme du Pays de la Bresse bourguignonne), M. Rémi CHAINTRON (Président du Conseil Général de Saône et Loire), M. Philippe BELIGNE (Maire de La Truchère), Mme Marie-Paule CAPPE (adjointe au Maire de Saint-Christophe-en-Bresse), M. Régis LEGER (VNF Montceau les Mines- adjoint au chef de subdivision), Mme Patricia DAVANTURE (DDT de Saône et Loire – ATE), M. Patrick LECUELLE (adjoint au Maire de Sornay), M. Daniel PUTIN (Maire de Champagnat et Vice-président de Cuiseaux Intercom'), M. Michel FAVRE (adjoint au Maire de Dommartin-les-Cuiseaux), Mme Elodie TONNOT (EPTB Saône et Doubs – Chargée de mission Natura 2000), M. Denis JUHE (Président du Conseil de développement de la Bresse bourguignonne), M. Albert PRUDENT (adjoint au Maire de Juif), M. Joseph ENTREMONT (Office de Tourisme du Pays de la Bresse bourguignonne), M. Thierry COLIN (Président de la Communauté de Communes Saône Seille Sâne), M. Jean-Marc LEHRE (Maire de Cuisery), M. Michel LOUCHE (adjoint au Maire de Cuisery), Mme BADAUT Annick (Maire de Rancy), M. Pierre FATET (adjoint au Maire de Rancy), M. Claude BARBIER (Maire de Ratanelle), M. Louis PERRET (Président du SIA de la Basse Seille), M. André MASSOT (vice-président du SIA de la Basse Seille), M. Didier DECHAMP (Président de l'association La Musarde et maire de Thurey), M. Stéphane GROS (Maire de Ormes), M. Joel PROST (Maire de Beauvernois), M. Roger DONGUY (adjoint au Maire de Romenay), Mme Ginette GALLAND (adjointe au Maire de Romenay), Mme Jacqueline TRONTIN (conseillère municipale de Romenay), M. Jacques MERVILLE (vice-président du SIA de la Vallière), Mme Michèle BOURCET (Maire de Sermoyer), M. Denis HAMELIN (adjoint au Maire de Sermoyer), M. Christian RABUT (conseiller municipal de Loisy), Mme Véronique REYMONDON (conseillère municipale de Louhans-Châteaurenaud), Mme GAUDET Patricia (services du Conseil Régional de Bourgogne – direction tourisme et canaux), Mme Nadège JARDEAUX (services du Conseil Régional de Bourgogne – direction tourisme et canaux), Mme Mélodie VINCENT-JANNIN (Directrice de l'Office de Tourisme du Pays de la Bresse bourguignonne), M. Nicolas SAUTEL (Chargé de mission – Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne).

Excusés : M. Marc EZERZER (Chef du service environnement DDT de Saône et Loire), Agence de Développement Touristique et de Promotion du Territoire, Mme Jocelyne MICHELIN (Maire de Lessard-en-Bresse), Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée, Mme Sylvie MARTIN (vice-présidente du Conseil Régional de Bourgogne)

A. VADOT ouvre la réunion d'information en rappelant le contexte dans lequel s'inscrit ce projet de contrat de canal sur la Seille navigable. Il remercie la présence du Président de l'Office de Tourisme du Pays de la Bresse bourguignonne, des représentants de la direction Tourisme et Canaux du Conseil Régional de Bourgogne et des élus présents. Un tour de table est lancé afin de permettre aux participants de se présenter.

M. VINCENT-JANNIN présente les principaux éléments de l'étude de valorisation touristique de la Seille navigable (diagnostic, stratégie, plan d'actions). Cette étude, sous maîtrise d'ouvrage de l'Office de Tourisme du Pays de la Bresse bourguignonne, a été réalisée en 2012/2013 par le cabinet Traces TPI de Tournus. Les résultats de cette étude ont été diffusés à l'ensemble des communes riveraines de la Seille navigable (16 communes concernées de Louhans-Châteauneuf à La Truchère) ainsi qu'aux partenaires techniques et financiers.

N. SAUTEL présente ensuite les échanges récents entre le Syndicat mixte, le Conseil Régional de Bourgogne et les communes (courriers, délibérations...) depuis la réinstallation des exécutifs dans les collectivités territoriales suite aux élections municipales de mars 2014. Il rappelle également les spécificités et les contraintes sur la Seille navigable (Natura 2000, PPRi, projet APB, érosions des berges...).

Les présentations sont annexées au compte rendu.

P. DAVANTURE demande des explications sur le choix des scénarios.

M. SAUTEL et M. VINCENT-JANNIN expliquent que le cabinet TRACES TPI a travaillé sur 3 scénarios en lien avec les membres du comité de pilotage. Un scénario a été privilégié et prend en compte des éléments de stratégie des deux autres scénarios.

A. VADOT indique que l'objet de ce projet de contrat de canal n'est pas d'augmenter le nombre de bateaux sur la Seille navigable (4 000 passages en moyenne) mais de travailler sur le développement de l'activité touristique sur et autour de la Seille afin d'avoir potentiellement des retombées économiques pour le territoire. La problématique des déchets (notamment sur Loisy, Ratenelle...) ainsi que des autres nuisances sera étudiée. Il rappelle qu'il y a eu peu de retour de la part des collectivités et des partenaires (hormis l'Agence de l'Eau et l'EPTB) par rapport à cette étude qui a été largement diffusée.

A. BADAUT aborde la question de l'effondrement des berges de la Seille navigable (dangerosité pour les usagers). Elle mentionne également les arbres qui tombent dans la rivière. Ces problèmes récurrents sont relayés par L. PERRET (berges creusées sur plusieurs dizaines de mètres).

T. COLIN fait le même constat après avoir parcouru la Seille navigable que les berges sont creusées. Ce phénomène est en partie lié à la navigation (phénomène des vagues).

C. RABUT demande à ce que les vitesses des bateaux puissent être surveillées.

C. BARBIER indique que le SIA de la basse Seille réalise des tranches de travaux d'entretien de la Seille navigable en autofinancement. Ces travaux présentent des coûts financiers importants et qu'il faut régulièrement entretenir les berges et la végétation.

A. MASSOT signale que pour pallier aux érosions, des peignes végétaux peuvent être mis en place et présentent des coûts moins importants.

R. CHAINTRON rappelle que les syndicats de rivière ont la compétence entretien des cours d'eau et non l'EPTB Saône et Doubs. Il pose la question sur le devenir de l'entretien des cours d'eau et de la mutualisation des moyens. Le territoire ne peut se passer des retombées économiques engendrées par l'activité touristique. C'est une question de priorité.

Concernant les projets de parcours à vélo, R. CHAINTRON suggère un revêtement en bitume à la place d'un revêtement sableux. Cette solution présente l'avantage de mieux résister face au ravinement des eaux.

P. GAUDET constate que « le curatif » est au cœur des débats depuis le début de la réunion. Elle indique pour information que le nouveau règlement de police par rapport à la vitesse des bateaux est applicable depuis septembre 2014. Un travail important de sensibilisation est à faire auprès des touristes et des usagers de la voie d'eau.

A. MASSOT signale que le chemin de halage le long de la Seille navigable n'est pas continu et présente des points de ruptures notamment sur les communes de Jouvençon et de Sornay.

A. VADOT explique que cet aspect a été identifié dans le cadre du projet de parcours à vélo.

E. TONNOT rappelle les contraintes liées à NATURA 2000. Par principe rien n'est interdit, mais les projets, les manifestations (en fonction du nombre de personnes) seront soumis à évaluation. Un dossier des incidences sera transmis par le maître d'ouvrage à la DDT de Saône et Loire qui émettra un avis sur le projet et sur les mesures compensatoires. Elle évoque également le projet d'arrêté de protection de biotope en lien avec les services de l'Etat (préservation des roselières et du Blongios).

P. DAVANTURE insiste sur la prise en compte des enjeux liés à la biodiversité et notamment sur la préservation des roselières le long de la Seille.

A. VADOT indique que le territoire est conscient de l'intérêt de protéger son patrimoine mais espère que cela n'ait pas pour conséquences de tout interdire.

D. JUHE aborde la question de l'activité kayak sur la Seille navigable.

F. BOUCHET signale qu'un projet est en cours sur la commune de Louhans-Châteaurenaud avec des visites balisées sur la Seille.

T. COLIN signale que le projet éco-pagayeur est tombé à l'eau pour plusieurs raisons sans entrer dans le détail.

A. VADOT passe le relais à P. GAUDET pour une présentation sur les modalités de mise en œuvre d'un contrat de canal.

P. GAUDET remercie le Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne d'accueillir les services du Conseil Régional de Bourgogne et excuse la Madame la Vice-présidente en charge de Tourisme Sylvie MARTIN de ne pouvoir assister à cette réunion.

P. GAUDET rappelle quelques éléments de contexte : la stratégie régionale de valorisation touristique des canaux et rivières navigables de Bourgogne, les objectifs de valorisation fluvestre des voies d'eau, l'expérimentation des voies navigables sur la période 2010-2012 par le Conseil Régional de Bourgogne, les investissements réalisés sur la Seille notamment au niveau des écluses. Elle présente également l'appel à projet national « contrat de destination » auquel la Région Bourgogne a répondu et a été retenue. Le projet s'organise autour de 2 thématiques : la gastronomie et l'itinérance éco-touristique. La Seille présente un vrai potentiel avec des retombées économiques et c'est un réel enjeu aujourd'hui d'organiser la gouvernance pour le développement du territoire.

N. JARDEAUX présente un diaporama sur la mise en œuvre d'un contrat de canal (cf. annexe 1).

A. VADOT pose la question de la durée d'un contrat de canal (3,5 ans ?)

P. GAUDET indique que la durée est généralement de 5 ans mais qu'il est possible de moduler la durée.

A. VADOT signale que cette durée semble cohérente car elle correspond approximativement à la durée d'un mandat local.

C. RABUT mentionne que sur la commune de Loisy, un ponton d'environ 46 m est à vendre suite au départ de la société LOCABOAT. Ce ponton a bénéficié semble-t-il d'aides financières et est à vendre pour un montant de 4 000 € (à confirmer). Ce faible montant interroge l'assistance.

P. GAUDET s'interroge sur cette vente et souhaite comprendre ce départ (est-ce que c'est pour des raisons de fréquentation ? par exemple). De plus, elle explique que le but d'un contrat de canal est d'avoir une vraie stratégie de développement de l'offre touristique sur et autour de la voie d'eau et d'avoir des projets cohérents sur le linéaire concerné.

A. VADOT demande si la fusion des régions Bourgogne et Franche Comté ne va pas poser de soucis pour la signature, pour le financement des opérations...

P. GAUDET ne pense pas qu'il y aura de soucis. Si le territoire est structuré (contrat de canal) les projets éligibles seront subventionnés à hauteur de 40% maxi sinon 25%. La région subventionnera les communes appartenant à la Bourgogne (se pose cependant la question de la commune de Sermoyer qui est dans l'Ain Région Rhône-Alpes).

F. BOUCHET demande la mise en place d'une signalétique à proximité des appontements afin que les touristes puissent être guidés et orientés.

R. DONGUY pose la question du devenir de la maison du Grainetier à Romenay.

R. CHAINTRON indique que le Conseil Général a mis en vente le site pour un montant de 100 000€ et attend toujours des propositions.

P. GAUDET insiste sur les actions de pédagogie et de sensibilisation à mettre en place: à titre d'exemple, les écluses sur la Seille fonctionnent sans éclusiers, le but serait d'expliquer le fonctionnement des écluses aux touristes. Elle ajoute également l'importance d'attirer et de capter les touristes (attraction du marché de Louhans).

L. PERRET aborde la question de savoir qui est responsable en cas d'accident ? (exemple : à la suite d'une érosion de berge, une voiture tombe dans la Seille)

R. CHAINTRON explique que la commune est normalement responsable.

D'importants échanges ont lieu avec la salle autour des questions de sécurité sur et autour de la Seille navigable et sur les futurs projets.

R. CHAINTRON pose la question de savoir si le territoire peut se passer des activités touristiques ? Il pense qu'il faut réguler le trafic et surtout sensibiliser les loueurs de bateaux, les touristes avec des vraies formations. Aujourd'hui n'importe qui peut conduire un bateau sans réelle formation.

### **Conclusion :**

- Les élus ne sont pas opposés à la mise en œuvre d'un contrat de canal sur la Seille navigable. Une attention particulière devra être portée sur la sécurité et la gestion des déchets
- L'objectif est d'organiser, animer et écrire le contrat de canal pour une signature en fin d'année 2015
- Création d'un comité de pilotage de suivi de ce projet de contrat de canal (2 représentants par commune + membres du COPIL de l'étude valorisation touristique...)
- Rencontre de l'ensemble des communes pour discuter des projets (notamment actions issues de l'étude valorisation touristique de la Seille navigable)
- Des formations à l'attention des élus sont proposées par le Conseil Régional de Bourgogne.

ANNEXE : DIAPORAMAS DIFFUSES LORS DE LA REUNION CONTRAT DE CANAL DU 21 JANVIER 2015